



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent onzième session
Point 6.1 de l'ordre du jour provisoire

EB111/15 Corr.3
(Français seulement)
27 décembre 2002

Contributions pour 2004-2005

Rapport du Directeur général

RECTIFICATIF

Remplacer l'avant-dernière phrase du paragraphe 6 par le texte suivant :

« La différence résultant de l'allègement de la contribution de 82 Membres, qui aurait augmenté par rapport à leur contribution pour 2000-2001, si l'on avait strictement appliqué le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, devait être financée par les recettes diverses. »

= = =